

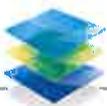
SARL OHANA RIDE
Avenue de l'Amiral Courbet
85460 L'AIGUILLON SUR MER

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
**COMMUNE DE
L'AIGUILLON SUR MER**
Avenue de l'Amiral Courbet

Aménagement d'un télési nautique

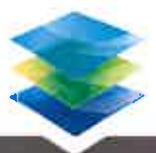
PA2 - NOTE DE PRESENTATION ET PHOTOGRAPHIES POUR DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

A l'Aiguillon sur Mer,
Le 16/02/2015



GÉOUEST
SUSSET & ASSOCIES
DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
www.geouest.fr

26 rue J.Y Cousteau • BP 50352
85009 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 • contact@geouest.fr

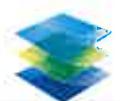


Sommaire

Sommaire	2
PA2.1 – Etat initial du site	3
1. Situation	4
2. Document d'urbanisme.....	6
3. Foncier	7
4. Desserte / voies de communication.....	8
5. EQUIPEMENTS.....	9
6. Réseaux.....	10
7. Relief.....	10
7. Géologie.....	11
PA2.2 - Principes d'aménagement	12
1. PRESENTATION DU PROJET	13
2. Desserte ET STATIONNEMENT	13
3. Aménagements LIES AU TELESKI NAUTIQUE	13



PA2.1 – Etat initial du site



1. SITUATION

Située sur l'embouchure du Lay en bordure des marais asséchés et séparée du littoral par un large cordon dunaire, la commune de L'AIGUILLON SUR MER s'étire sur douze kilomètres avec une largeur moyenne de 700 mètres et une superficie de seulement 1043 hectares.

Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée, la commune de L'AIGUILLON SUR MER se situe à une cinquantaine de kilomètres de La Roche sur Yon et est implantée à l'extrême Sud du littoral vendéen.

Desservie par la Route Départementale n° 46, depuis La Tranche sur Mer et la RD n° 746 depuis la ville de Luçon, le territoire communal est délimité :

- A la pointe Nord-Ouest, par la commune de la Faute sur Mer ;
- à l'Ouest et Sud-Est, par le Domaine Maritime ;
- à l'Est, par la commune de Saint Michel en l'Herm ;
- à la pointe Nord, par la commune de Grue.

Avec une population avoisinant les 2 214 habitants (2012, source insee), la commune de L'AIGUILLON SUR MER fait partie de La Communauté de Communes du Pays Né de la Mer regroupant 11 communes, dont Luçon, La Tranche sur Mer et la Faute sur Mer.



Les terrains faisant l'objet de la présente demande sont situés en bordure du Lay et sont desservis par l'avenue de l'Amiral Courbet.

L'intérêt principal du site visible sur les photographies ci-après, est la présence d'un plan d'eau actuellement utilisé par une école de voile. Les abords de ce plan d'eau sont aménagés d'un parcours sportifs avec agrès et aires de pique-nique.

Situés à l'intérieur de l'agglomération, les terrains du projet sont délimités par des fonds de parcelles bâties sur tout le front Nord-Ouest à Sud-Est et par le Domaine Maritime sur tout le front Ouest.



2. DOCUMENT D'URBANISME

La Commune de l'Aiguillon sur Mer est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 17 septembre 1979, révisé à deux reprises en 1985 et 1993 et modifié également à plusieurs reprises.

Le secteur concerné par la présente demande est classé sur deux zones :

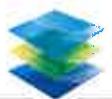
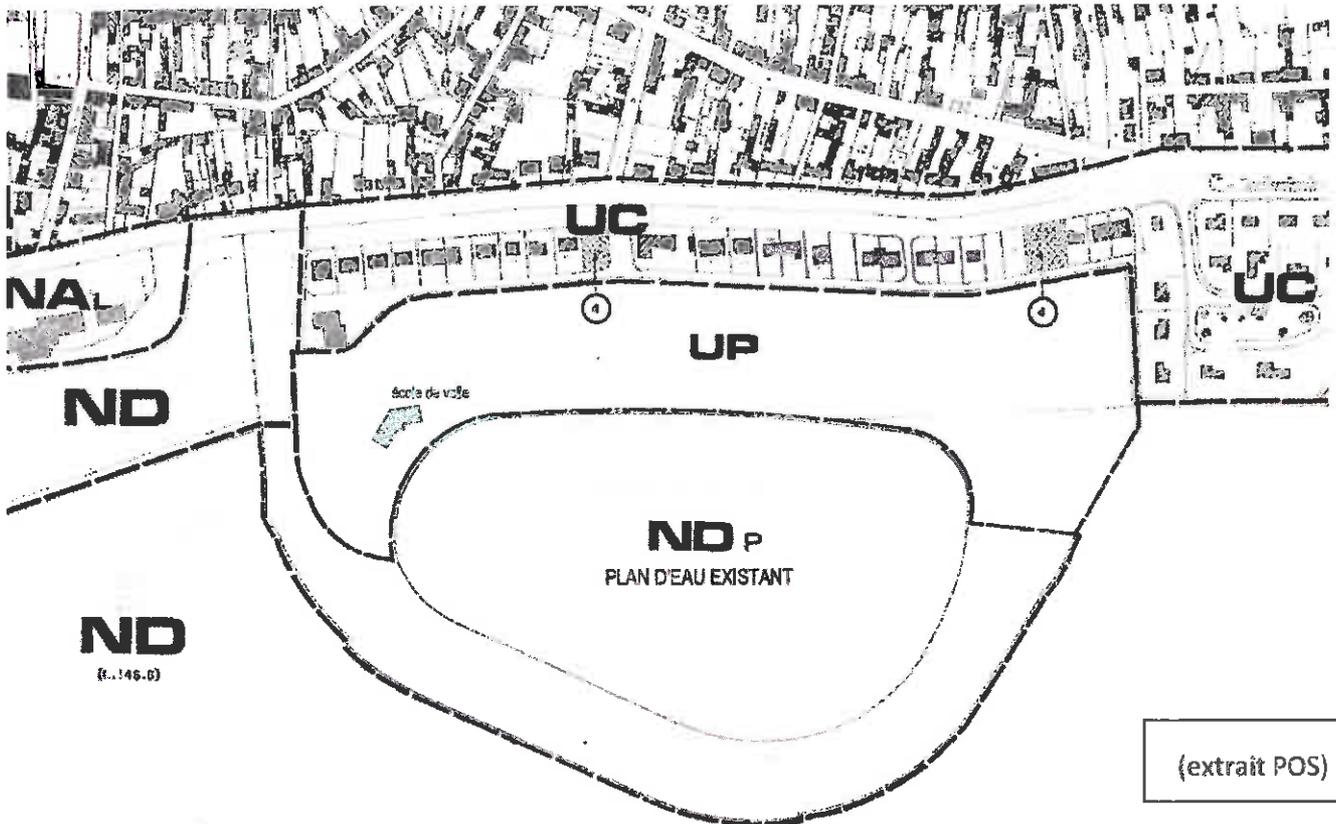
- Zone UP
- Zone ND

Zone UP ; zone urbaine, essentiellement des quartiers déjà construits ou voués à être densifiés

Zone ND ; il s'agit d'une zone naturelle qu'il convient de protéger en raison d'une part, de l'existence de risques ou de nuisances, d'autre part, de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique.

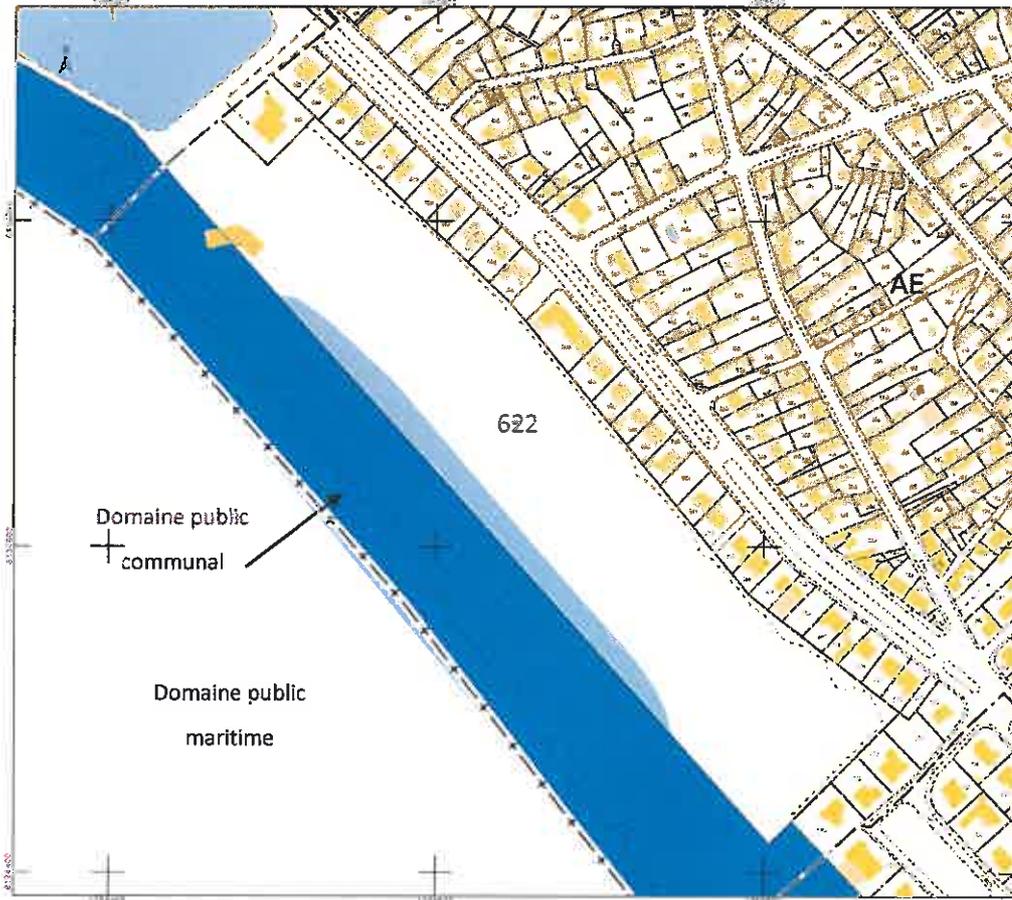
La zone ND comprend deux secteurs spécifiques :

- un secteur NDc à vocation aquacole
- un secteur NDp en vue d'accueillir un téléski nautique, ses installations et équipements y afférents (pylônes, ancrages, pontons et plateforme de départ, obstacles et tremplins), secteur créé par modification du POS (enquête publique achevée le 06/02/2015)



3. FONCIER

Seule une portion des terrains d'emprise du projet est portée au plan cadastral de la commune. En effet, seule la parcelle cadastrée section AE n° 622 appartenant à la commune de l'Aiguillon sur Mer est enregistrée au cadastre. Les parties restantes étant du domaine public de la commune ou du domaine public maritime.



(Source Cadastre.gouv)



(Source Géoportail)



4. DESSERTE / VOIES DE COMMUNICATION

Artère principale de la commune, l'avenue de l'Amiral Courbet permet également la desserte automobile de l'école de voile et du plan d'eau depuis une voie secondaire.

A noter l'existence à proximité d'une aire de stationnement pour campings cars et la caserne de pompiers qui sont également desservis par cette voie.

Il existe également des connexions piétonnes depuis l'avenue de Amiral Courbet vers un parcours de santé existant autour du plan d'eau.



Parking Camping-Cars



Liaison piétonnes



(source Google – View)Street



5. EQUIPEMENTS

Le plan d'eau étant actuellement utilisé par l'école de voile et régulièrement fréquenté par le tourisme, divers équipements et bâtiments sont à relever sur l'emprise du site ; à savoir :

- Un bâtiment occupé par l'école de voile comme vestiaires et salle de réception ;
- Une plage avec ponton,
- Une plateforme de grands jeux,
- Un parcours sportif et aire de pique-nique,
- Un port,
- Des toilettes publiques,
- ...



6. RESEAUX

Positionné à proximité de zones d'habitat et actuellement occupé par l'école de voile, les terrains bénéficient de la présence de tous réseaux d'alimentation ou de distribution posés dans le cadre des travaux de ces opérations.

6.1. Assainissement EU

La commune de l'Aiguillon sur Mer est desservie par un réseau d'assainissement séparatif et d'une unité de traitement des eaux usées.

A noter la présence de toilettes publiques à proximité de l'aire de stationnement des campings cars.

6.2. Eau potable

L'alimentation en eau potable de la commune de l'Aiguillon sur Mer dépend de l'unité de distribution de la Plaine du Plaine dont la gestion est assurée par la SAUR, pour le compte de VENDEE EAU.

6.3. Réseaux EDF / téléphone

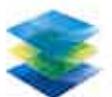
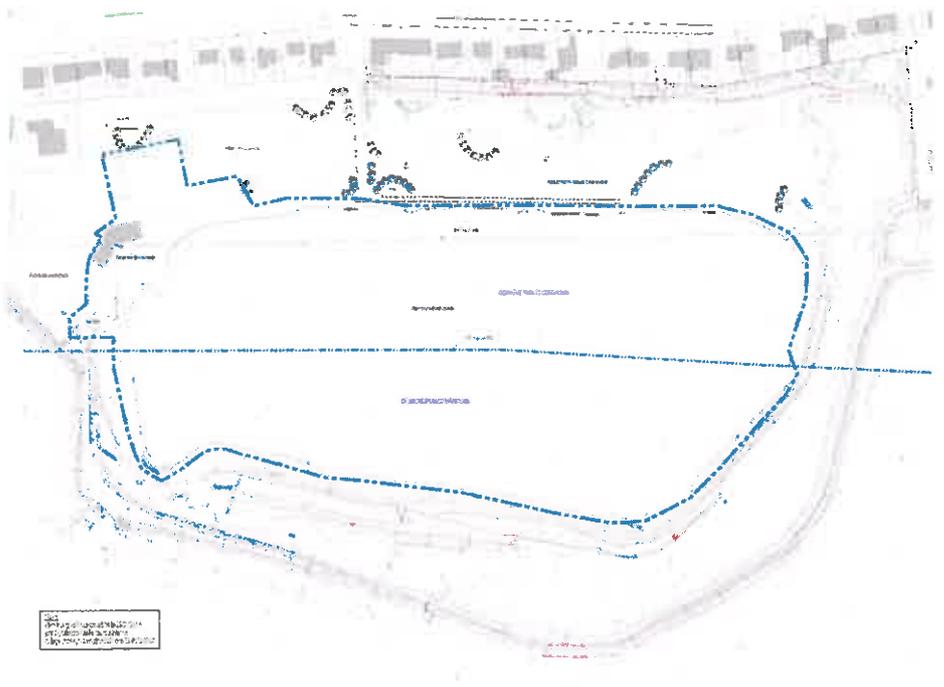
L'avenue de l'Amiral Courbet est équipée de réseaux EDF basse tension et téléphone souterrains. Des candélabres assurent l'éclairage.

7. RELIEF

Le relevé topographique réalisé positionne le terrain à une altitude entre 2,50 m et 3,00 m.

On relève, une digue en pourtour du plan d'eau à une cote altimétrique d'environ 4,00 mètres.

Le relevé topographique ci-après précise les pentes et la végétation existante dans l'emprise et en périphérie du terrain.



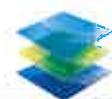
7. GEOLOGIE

La carte géologique établie par le bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.) et son fascicule l'accompagnant situe les parcelles des alluvions marines argileuses à Scrobiculaires, brunes (bri récent), ainsi que des alluvions argileuses des slikkes.

Aucune étude de sol ou sondage spécifique n'ont été effectués pour confirmer ces données.



PA2.2 - Principes d'aménagement



De par son classement en zones UP et NDp au Plan d'Occupation des Sols, le plan d'eau objet de cette demande de permis d'aménager, pourra accueillir un projet de Téléski nautique et ainsi conforter ce secteur touristique de l'agglomération.

La commune de l'Aiguillon sur Mer exploite ledit plan d'eau via une convention de transfert de gestion confiée par le Préfet de la Vendée le 15 Novembre 1990 en vue d'exploiter une base de voile. Elle souhaite développer une activité de téléski nautique dans la continuité des activités de découverte du Lay. Cette activité sera réalisée et gérée par la SARL OHANA RIDE via une sous-concession d'occupation du domaine public.

1. PRESENTATION DU PROJET

Ce projet consiste en l'aménagement d'un téléski nautique par traction électrique.

L'aménagement du site comprendra :

- Un téléski nautique 5 poulies,
- Un téléski nautique bi poulies pour l'initiation et le perfectionnement.

Le circuit, est long d'environ 770 m, selon la disposition du plan d'eau. Il est parsemé de 8 ou 10 entraîneurs espacés d'au moins 70 m sur lesquels on vient accrocher la corde de traction grâce à un petit circuit parallèle la menant du poste opérateur jusqu'au moteur. L'accrochage se fait à l'aide d'un système de débrayage. Il est donc possible de faire pratiquer jusqu'à 8 ou 10 personnes en même temps.

Le câble de circulation est soutenu par 4 à 6 poulies, au sommet de pylônes à 8 ou 10 m au-dessus de l'eau. Sa traction semi-verticale facilite la pratique des pros, leur permettant des figures plus amples et plus complexes, mais aussi des débutants en leur pardonnant beaucoup de fautes de carre et limitant les chutes. La vitesse moyenne de traction du téléski nautique est de 30 km/h, mais peut monter à 58 km/h lors de créneaux réservés au ski de slalom.

2. DESSERTE ET STATIONNEMENT

La desserte automobile ainsi que le stationnement seront inchangés par rapport à la situation actuelle (Ecole de voile). La desserte se fera depuis l'avenue de l'Amiral Courbet et le stationnement sera réparti entre le parking public en contre-allée de l'avenue de l'Amiral Courbet (environ 30 places) et l'ancien skate parc à côté du centre de secours des pompiers (environ 10 places).

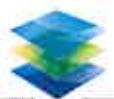
3. AMENAGEMENTS LIES AU TELESKI NAUTIQUE

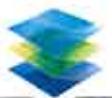
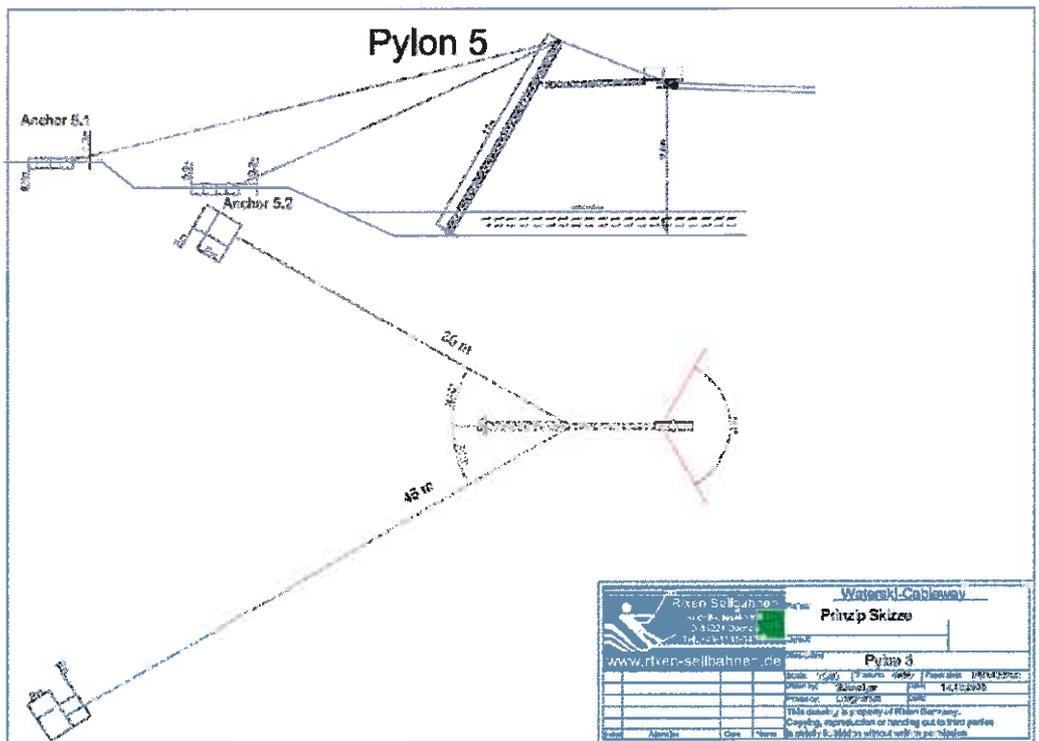
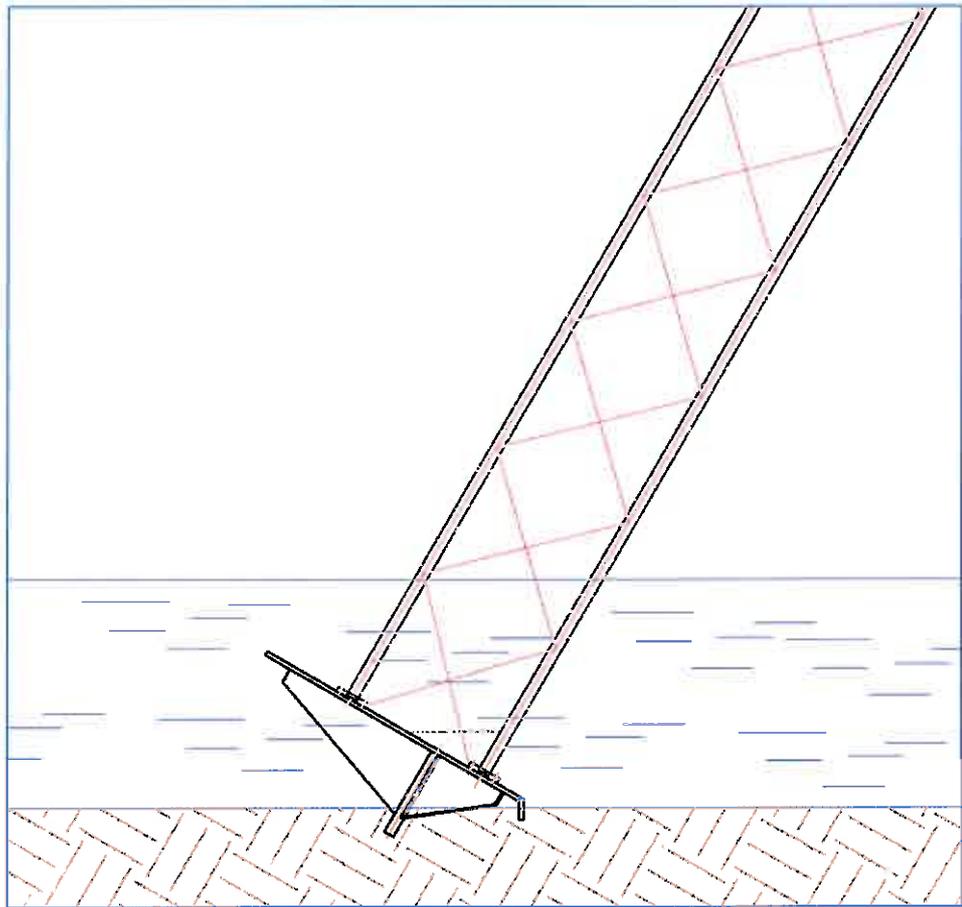
Les aménagements consisteront en l'implantation de pylônes, câblages et poulies, de plots en bétons armés, d'une plate-forme de départ et d'un pont flottant.



- Pylônes, câblage, poulie

Les pylônes sont des structures métalliques d'environ 10 m de haut permettant de placer le câblage du téléski nautique à environ 9 m au-dessus du niveau de l'eau. Ces pylônes seront livrés par camions démontés et seront assemblés sur place (montage des pièces). Tous les pylônes seront reliés entre eux par des câbles solides en tension et alimentés par un moteur de 45 kilowatts, chacun sera retenu par deux ancrages. Pour des raisons de sécurité le câblage doit se situer au minimum à 25 m des berges du plan d'eau afin d'éviter que les utilisateurs ne s'approchent trop des berges.





- Plots bétons

Deux plots bétons sont nécessaires par pylône. Au terme du projet, 7 pylônes seront installés ce qui nécessite l'implantation de 14 plots bétons. Ces plots seront réalisés en béton armé et permettront la stabilisation des pylônes. Ces plots ont une emprise d'environ 2 m x 2 m, ce sont des cubes de béton armé de plusieurs tonnes résistant à l'humidité. Le volume de chaque plot est évalué à 5 m³. Cet ouvrage impactera faiblement le milieu naturel, en effet ces plots seront recouverts d'une couche de terre ou de sable pour faciliter leur intégration. Deux techniques de mise en œuvre peuvent être utilisées : soit les plots béton sont coulés sur place, soit ils sont livrés par camions.



- Plateforme de départ

Une nouvelle plateforme de départ sera réalisée au Nord du plan d'eau. Celle-ci sera construite en bois sur des plots bétons. Elle aura une emprise d'environ 150 m².

